



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, , BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, à Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

L'association « A la vora del foc » dont le siège social est situé 3 boulevard Jean Moulin à Céret, représentée par son président souhaite effectuer des travaux de rénovation d'un refuge laissé à l'abandon depuis des décennies. Il s'agit du refuge de la route de Forêt (Frontfrère). Il est implanté sur un terrain appartenant à la commune de Céret sis Bosc de la Vila Section M - Parcelle 5.

L'association souhaite réaliser elle-même les travaux de rénovation, et sollicite la commune de Céret (propriétaire du refuge), l'autorisation de réaliser ces travaux.

Le projet de rénovation doit permettre d'atteindre de nombreux objectifs tels que :

- une capacité d'accueil plus importante permettant de répondre aux demandes, et ne pas laisser des personnes sans solutions, évitant les bivouacs,
- une qualité du bâti et de ses abords en accord avec la qualité et le prestige du lieu,
- un refuge plus respectueux des normes sécuritaires, sanitaires et environnementales.

Il est proposé à la commune de conventionner avec l'association « A la vora del foc » afin de prévoir les conditions dans lesquelles la prestation « Rénovation du refuge » sera réalisée au profit de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

Date de convocation :  
15/03/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 05  
Votants : 28

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

**Convention de partenariat  
Rénovation du refuge de la  
route de la forêt**

==--==

**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'APPROUVER** le projet de convention joint précisant les modalités de partenariat entre la ville de Céret et l'association « A la vora del foc » dans le cadre de la rénovation du refuge de la route de la forêt,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur Michel COSTE, Maire pour signer la convention de partenariat et toutes les pièces relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**REDONDO Simon**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.